



FICHE-PROJET
COMITE DE PROGRAMMATION DU 10/12/2013

**ETUDE ET DIAGNOSTIC PREALABLES A L'INSTALLATION D'UNE PLACETTE
D'EQUARRISSAGE NATUREL PAR LE VAUTOUR FAUVE DANS UN CADRE LEGAL**

MAITRE D'OUVRAGE : Association **SAIAK** (fondée en 1979, association de protection des rapaces exerçant son activité sur le Pays Basque, assurant en particulier le recensement et le suivi des populations nicheuses de gypaètes barbus et de vautours percnoptères). Présidente : Isabelle REBOURS.

LOCALISATION DE L'OPERATION : Territoire Montagne basque (et en particulier à Lantabat)

DESCRIPTIF DE L'OPERATION :

Contexte : Aujourd'hui les dépôts sauvages de cadavres de brebis sont illégaux mais tolérés, certains sont facteurs de pollution (cf près des cours d'eau) ou de nuisance.

L'installation d'une placette d'équarrissage naturel par le vautour fauve dans un cadre légal permettrait de **prendre en compte l'aspect sanitaire** et d'**impliquer les éleveurs dans la gestion des rapaces nécrophages** tout en bénéficiant de leur présence (équarrissage naturel, non polluant, rapide et gratuit). Sachant que la placette d'équarrissage n'a pas pour objectif de dynamiser les populations de vautours (ce n'est pas une placette de nourrissage) mais de chercher un équilibre pérenne (par une gestion du dépôt de carcasses proportionnée aux effectifs de rapaces présents localement) et de limiter le stationnement des vautours près des fermes.

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et la DREAL Aquitaine sont favorables à la création d'une placette expérimentale d'équarrissage naturel au Pays Basque, à l'instar de celle autorisée en Béarn (commune d'Aste-Béon en vallée d'Ossau) par arrêté préfectoral du 4 sept. 2012. Cette **expérimentation** servira de base à une réflexion ouverte sur l'équarrissage naturel par les vautours fauves dans les montagnes basques à partir de l'évaluation d'un cas concret.

En vue de constituer le dossier pour obtenir l'autorisation préfectorale pour une placette à Lantabat, Saiak souhaite mener au préalable une **étude et un diagnostic de faisabilité en concertation avec les éleveurs et en mutualisant les compétences entre partenaires agricoles et naturalistes.**

Objectifs :

- S'inscrire dans une **démarche collective et partagée sur l'équarrissage naturel dans un cadre légal**, en informant et recueillant les avis des éleveurs du voisinage et des différentes structures agricoles
- Promouvoir auprès des paysans le rôle d'équarrisseur naturel des vautours fauves : participation active des éleveurs à la biodiversité à travers l'utilisation des rapaces nécrophages
- Associer éleveurs, vétérinaires et naturalistes à la prévention des risques sanitaires tout en préservant la biodiversité.

Actions :

- **Etude de faisabilité portant sur 5 volets** (biologique, réglementaire, pastoral, sanitaire, contractuel) qui débouchera sur l'élaboration d'un cahier technique spécifique au territoire fournissant toutes les informations pratiques et préconisations pour la demande de création d'une placette d'équarrissage naturel par le vautour fauve dans un cadre légal (sera consultable en français et euskara).
- **Travail d'animation et de concertation** avec les éleveurs du voisinage, les organisations professionnelles agricoles, les commissions syndicales, la LPO, les services vétérinaires + collaboration prévue avec la commune d'Aste-Béon et le Parc National des Pyrénées qui gèrent la 1^{ère} placette d'équarrissage naturel dans le département.

CALENDRIER : Novembre 2013 à octobre 2014

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT :

DEPENSES TTC	Coût éligible FEADER	FINANCEMENTS	sur coût éligible FEADER
Animation technique + étude réglementaire et pré-étude organisationnelle (Prestation 11 j.)	4 604.60	FEADER / Leader	8 083.00
Suivis échantillon de la population de vautours fauves (frais salariaux =3 CDD de 1 mois)	9 270.99	Département	6 614.00
Frais de mission du salarié et des bénévoles participant au projet	4 495.46	Total subventions	14 697.00
		Autofinancement	3 674.05
Total	18 371.05	Total	18 371.05

80%

20%

NB : ce budget n'intègre pas la valorisation du temps passé par 2 bénévoles sur ce projet (la présidente de Saiak, un éleveur de Lantabat)

AVIS D'ÉLIGIBILITE REGLEMENTAIRE (service instructeur : DDTM) : en cours d'instruction

Opération fléchée sur la fiche 9 « Préserver et valoriser le patrimoine naturel de la montagne basque » (mesure 323D du FEADER)

AVIS D'OPPORTUNITE DE L'OPERATION PAR RAPPORT A LA STRATEGIE LEADER

(éléments servant de support aux échanges et à la décision du Comité de programmation)

- **Cohérence avec les objectifs de la charte :** Le projet répond à l'objectif de préservation et valorisation du patrimoine naturel de la montagne basque (concilier la présence des vautours avec les activités d'élevage, prise en compte et utilisation écologique des rapaces nécrophages, biodiversité importante au Pays Basque et prévention des risques sanitaires).
- **Faisabilité et pérennité :** L'objectif du projet est de vérifier la faisabilité de création d'une placette d'équarrissage naturel et de produire un cahier technique spécifique au territoire fournissant toutes les indications pour déposer ensuite un dossier de demande d'autorisation en ayant une information fiable d'un point de vue biologique comme réglementaire. Le sous-préfet d'Oloron et la DREAL Aquitaine se montrent a priori favorables à une expérimentation en Pays Basque.
- **Conséquences en termes d'emploi :** A travers ce projet, des mesures de gestion nouvelles peuvent mettre en évidence des sources de bénéfice réciproque entre pratiques agricoles et biodiversité.

	Sans effet	Faible	Fort	Très fort
• Caractère innovant (1)				○
• Partenariat (2)			○	
• Implication des bénéficiaires/public visé (3)				○
• Transversalité géographique et/ou thématique (4)				○

(1) Dans un contexte actuel sensible sur la problématique des dommages sur bétail attribués au vautour fauve, la coopération entre acteurs naturalistes et agricoles sur ce projet est particulièrement à souligner. Il s'agit de construire les meilleures conditions pour une première expérimentation au Pays Basque.

(2) Le projet est construit en partenariat entre Saiak et les éleveurs de Lantabat, en s'appuyant également sur l'association des bergers EHA (bénévolat) et EHLG (prestation d'animation et complément d'étude). Privilégiant une démarche collective et partagée, des rencontres sont prévues avec les associations professionnelles agricoles, les associations de protection de la nature, les commissions syndicales, les élus, les administrations, pour information, concertation et suivi du projet.

(3) Les éleveurs de Lantabat concernés seront impliqués en amont de la création de la placette pour établir au préalable un diagnostic partagé avec eux. L'objectif est aussi de les impliquer par la suite dans la gestion des dépôts de cadavres de bétail de la placette.

(4) Projet transversal à enjeux agricoles et de biodiversité. L'expérimentation se fera à l'échelle communale mais avec une étude et suivi de la population de vautours sur une zone bien plus large (Pays Basque).

le 28 novembre 2013